



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

97-12-03

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Commission scolaire francophone 07-04**

Assemblée extraordinaire du conseil provisoire de la commission scolaire francophone 07-04 tenue le 3 décembre 1997 à 19h au local 218 de la C.E.H-G.

Sont présents à cette assemblée mesdames Francine Jolivette, Louise Larocque, Camille Lévesque, Denise Miron Marion, Ruth Nevins-Cousineau, messieurs Gervais Carrière, Michael Francis, Marc Kelly, Charles Langevin, Guy Lesage, Daniel Moreau, Reid Soucie et Roland Vallière, tous commissaires et formant quorum de même que mesdames Lorraine Crites et Guylaine Marcil, commissaires représentant les parents.

Absence motivée : M. Louis Pelletier

Sont également présents à cette assemblée:

M. Jean-Claude Beaudin	Directeur des services administratifs de la commission scolaire de Pontiac
M. Réjean Carle,	Secrétaire général de la commission scolaire de la Haute-Gatineau et de la commission scolaire 07-04
M. Rémi Lacroix	Directeur du service des ressources matérielles de la commission scolaire de la Haute-Gatineau
M. André Pilon	Directeur général de la commission scolaire de Pontiac
M. Gilles Taillon	Directeur du service des ressources éducatives et responsable du transport scolaire de la commission scolaire de la Haute-Gatineau

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée à 19 h.

**RÉSOLUTION 97-CP-25**      **Ordre du jour.**

Il est proposé par la commissaire Mme Ruth Nevins-Cousineau que l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- **Ordre du jour**
- 2- **Dispense de lecture du procès-verbal du 97-10-29**
- 3- **Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 1997**
- 4- **Correspondance**
- 5- **Parole au public**
- 6- **Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil provisoire**
- 7- **Adoption du budget de fonctionnement du conseil provisoire**
- 8- **Détermination de la C.S. fiduciaire du budget du conseil provisoire**
- 9- **Rapports d'étapes des comités chargés des travaux préliminaires (dépôt)**
- 10- **Circonscriptions électorales : formation d'un comité de travail et information**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

**RÉSOLUTION 97-CP-25 (suite) 97-12-03**

- 11- Renseignements sur la démarche pour le choix du nom et du logo
- 12- Autres
  - 12.1 Informations du directeur général
  - 12.2 Questions des commissaires
  - 12.3 Dossier école St-Joseph de Farrelton
- 13- Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 97-CP-26 Dispense de lecture du procès-verbal du  
C.P. 97-10-29.**

Il est proposé par le commissaire M. Marc Kelly que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal du conseil provisoire du 29 octobre 1997.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 97-CP-27 Procès-verbal du C.P. 97-10-29.**

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque que le procès-verbal du conseil provisoire du 29 octobre 1997 soit adopté tel que modifié (ajout de l'absence de Mme Guylaine Marcil).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4- Le président, M. Daniel Moreau et le secrétaire général répondent aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.**

**5- Parole au public.**

Mme Guylaine Marcil, commissaire parent, dépose un extrait du procès verbal de la réunion du comité d'école Institutionnelle Est tenue le 10 septembre 1997, concernant l'utilisation de locaux appropriés à compter de septembre 1998 pour les élèves fréquentant actuellement l'école St-Jean Bosco de Campbell's Bay.

**RÉSOLUTION 97-CP-28 Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire francophone 07-04.**

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'approuver le règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil provisoire 07-04, aux fins d'application des dispositions des articles 392, 397 et 398 de la Loi sur l'instruction publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**





Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

**RÉSOLUTION 97-CP-29 Adoption du budget de fonctionnement du conseil provisoire.**

**ADOPTION DU BUDGET de fonctionnement du conseil provisoire de la commission scolaire francophone 07-04 ;**

**ATTENDU QUE** conformément à la Loi sur l'instruction publique, un conseil provisoire doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement pour la période finissant le 30 juin 1998 ;

**ATTENDU QUE** ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses au montant de 168 865\$ ;

**ATTENDU QUE** les modalités d'établissement des contributions financières des commissions scolaires existantes sont :

C.S. Haute-Gatineau	64,9 %	42 094\$
C.S. Outaouais-Hull	3,1 %	2 011\$
C.S. Pontiac	32,0 %	20 755\$

**ATTENDU QUE** les commissions scolaires existantes ont été informées du montant de cette contribution et des modalités de son établissement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Mme Camille Lévesque que le budget de fonctionnement soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 97-CP-30 Détermination de la commission scolaire fiduciaire du budget du conseil provisoire.**

Il est proposé par le commissaire M. Gervais Carrière que la commission scolaire de Pontiac soit fiduciaire du budget du conseil provisoire de la commission scolaire francophone 07-04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9- Rapports d'étapes des comités chargés des travaux préliminaires (dépôt).**

Le président, M. Daniel Moreau, dépose les rapports des comités chargés des travaux préliminaires pour la planification de l'organisation de la nouvelle commission scolaire 07-04.

Les commissaires constatent que les travaux progressent de façon satisfaisante et que la nouvelle organisation prend forme selon l'échéancier prévu.

**RÉSOLUTION 97-CP-31 Circonscription électorale : formation d'un comité de travail.**

**Considérant la tenue d'élections scolaires en juin 1998 ;**

**Considérant le mandat du conseil provisoire de procéder au découpage du territoire en circonscriptions électorales ;**



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04

RÉSOLUTION 97-CP-31 (suite)

97-12-03

Il est proposé par le commissaire M. Marc Kelly de former un comité chargé de préparer une proposition de découpage en circonscriptions électorales du territoire de la commission scolaire 07-04.

Ce comité sera composé des personnes suivantes :

M. Gervais Carrière  
M. Daniel Moreau  
M. Reid Soucie  
M. Roland Vallière  
Mme Francine Jolivette (substitut)  
M. Guy Lesage (substitut)

Le secrétaire général, M. Réjean Carle, agira comme personne ressource pour ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Concernant les élections scolaires, la commissaire Mme Louise Larocque informe l'assemblée de la teneur d'une communication datée du 3 décembre 1997 en provenance de la F.C.S.Q. :

- 1- Possibilité de modification de la loi électorale avant la fin décembre 1997.
- 2- Les élections scolaires se tiendraient possiblement le dimanche 14 juin 1998.

11- Renseignements sur la démarche pour le choix du nom et du logo.

Le secrétaire général présente l'échéancier et les modalités du concours en vue du choix du nom de la commission scolaire 07-04.

Les commissaires adressent quelques suggestions aux membres du comité :

- prix un peu plus substantiel au gagnant du concours
- prix offert par un commanditaire

12- Autres

12-3 Dossier école St-Joseph de Farrelton.

Le commissaire, M. Michael Francis fait part au conseil provisoire de la préoccupation des parents du secteur de Low et Kazabazua au regard de la possibilité pour les enfants de ce secteur de continuer à recevoir les services dans l'école qu'ils fréquentent actuellement.

M. Taillon mentionne que des discussions ont déjà eu cours avec des représentants de la C.S. 07-02 pour ce qui a trait à l'inscription des élèves.

Le président, M. Daniel Moreau, rappelle la position que le conseil provisoire a déjà énoncée en pareille situation, à l'occasion de son assemblée du 29 octobre 1997, à savoir : conditionnellement aux éventuelles ententes à intervenir avec la C.S. 07-02, le conseil provisoire fera tout en son possible pour assurer le maintien des clientèles à l'école se situant le plus près possible de leur domicile.





Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

La prochaine assemblée ordinaire du conseil provisoire aura lieu le 14 janvier 1998.

**RÉSOLUTION 97-CP-32 Levée.**

Il est proposé par le commissaire, M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

\_\_\_\_\_  
Président